



**PRÉFÈTE  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 21/11/22

### **Un nouveau cas d'influenza aviaire confirmé dans un élevage du Loiret**

Un nouveau cas d'influenza aviaire a été confirmé le 17 novembre 2022 dans un élevage de volailles du Loiret, sur la commune de **Auvilliers-en-Gâtinais**. L'opération d'abattage, d'environ 20 000 volailles et la destruction de 173 000 oeufs s'est achevée samedi 18 novembre 2022, en collaboration avec l'éleveur concerné.

Dans un contexte marqué par une persistance inédite du virus dans l'environnement et une forte activité migratoire d'oiseaux sauvages, il est essentiel de renforcer les mesures de prévention pour éviter la contamination des élevages de volailles.

**Le passage en niveau de risque « élevé »** renforce l'arsenal réglementaire de protection des élevages avicoles et généralise les mesures de prévention.

La première de ces mesures est **la mise à l'abri de toutes les volailles des professionnels comme des particuliers** sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Vous trouverez ci joint un document synthétisant les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses-cours.

Par ailleurs à compter du 21 novembre 2022 un nouvel arrêté instaurant un zonage de protection étend les prescriptions sanitaires à de nouvelles communes, pour les élevages commerciaux (claustration...) et les particuliers (l'obligation de déclaration des volailles)

De plus la vente de volailles vivantes aux particuliers en zone réglementée (marché , animalerie...) est désormais interdite. Les mairies et les communes concernées ont été avisées de ces mesures.

**Cabinet de la préfète**  
Service régional de la communication  
interministérielle